

ELECTRICITÉ

Module indépendant Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - CCA

CONTRÔLE-COMMANDE ET ANNEXES D'OUVRAGE (CCA)

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

28 heures, soit 3 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Chantier
Chantier électrique basse et très basse tension

Opération(s) effectuée(s)

Maintenance / Installation / Dépôt d'installation électrique

Formation

Objectifs de formation : Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type Contrôle-Commande et Annexes d'ouvrages (CCA).

Contenu :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- d'identifier les ouvrages de type « CCA » et d'en connaître les procédures d'accès, de préparer et valider un processus opératoire ;
- de vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage ;
- d'identifier les circuits d'électrification ;
- d'identifier les circuits de court-circuit ;
- de mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ces risques ;
- de choisir, préparer, vérifier et mettre en œuvre les EPI, l'outillage et le matériel pour travailler en TST sur les ouvrages de type CCA ;
- de réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages de type CCA dans le respect des règles de l'art ;
- d'habiller et napper un tableau BT de poste HTA/BT ;
- de justifier le choix entre nappage et habillage ;
- de rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Déroulé de la formation

Détail sur la durée de la formation : 28 heures, soit 3 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme tous les 3 ans.

À noter que pour les travaux sous tension, la durée de validité du titre d'habilitation est d'un an.

Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique
- Article R4544-3 du Code du travail
- Arrêté du 20/11/2017 renvoyant vers la NF C 18-510 janvier 2012
- Cours de formation du comité TST

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Comité des TST

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-independant-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-cca/>